

L'HYGIÈNE, VOTRE ATOUT SANTÉ

La plupart des germes sont transportés par les mains ou se transmettent par voie aérienne.

Protégez-vous, protégez votre enfant :

- ◆ Lavez-vous souvent les mains, à l'eau et au savon, pendant 30 secondes, en particulier avant de boire, manger ou porter quoi que ce soit à votre bouche.
- ◆ Lavez-vous les mains avant et après un passage aux toilettes, avant et après tout soin à un adulte, un enfant, un animal, même si vous avez pour cela mis des gants.
- ◆ En l'absence d'eau, ou en milieu de soins, frictionnez souvent vos mains avec une solution hydroalcoolique, en remplacement du lavage.
- ◆ Évitez les contacts rapprochés – pas de « bisous » – avec les personnes qui se signalent malades, fiévreuses ou en période d'épidémie.
- ◆ Ne portez pas à la bouche la sucette d'un jeune enfant, sa cuillère, ne finissez pas son repas.

Les médecins du travail au service de votre santé

Vous pouvez, à votre demande, rencontrer votre médecin du travail pour lui demander conseil, lui faire part d'informations qui vous paraissent importantes concernant votre santé, comme dans le cas d'un désir de grossesse ou d'une grossesse en cours.

Anticipez !

Parlez précocement à votre médecin du travail de votre intention de grossesse.

Si besoin, prenez rendez-vous spécialement...

Les vaccins

Certains vaccins peuvent être déconseillés au cours de la grossesse. Avant toute vaccination, n'oubliez pas de signaler votre état de grossesse au médecin ou à l'infirmière.

Inversement, il peut être conseillé, pour protéger le futur bébé, de pratiquer certaines vaccinations avant de débiter une grossesse.

Rappel de réglementation

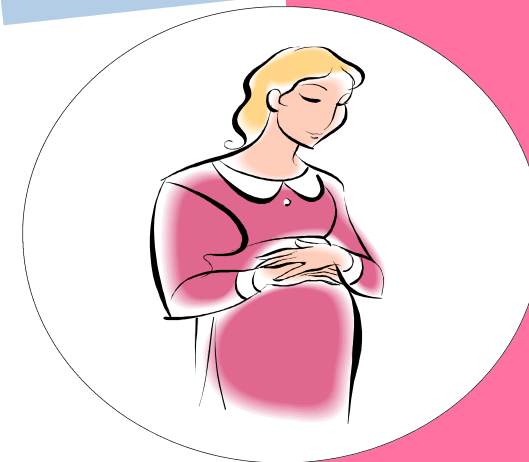
En cas de séronégativité vis-à-vis de la rubéole ou de la toxoplasmose, il est interdit d'affecter une femme enceinte à un poste l'exposant aux microbes responsables de ces maladies.

Et les voyages ?

Les voyages, professionnels ou privés, devraient être évités en cas de grossesse, sauf nécessité absolue, vers des destinations où sévissent le paludisme, le chikungunya ou la dengue. Renseignez-vous avant de programmer un séjour hors de métropole.



PROTÉGEZ VOTRE GROSSESSE



RISQUES BIOLOGIQUES ET GROSSESSE

La prévention du risque infectieux au travail

Les médecins du travail au service de votre santé



**Vous envisagez une grossesse ?
Parlez-en à votre médecin du travail.**

Certaines situations professionnelles exposent à des agents biologiques susceptibles de poser des problèmes spécifiques en cas de grossesse.

Dès que vous envisagez une grossesse, il est utile de faire le point avec votre médecin du travail, pour lui permettre de repérer d'éventuelles situations à risque et de rechercher une solution suffisamment à l'avance.

À défaut d'avoir fait part à votre médecin du travail de votre intention de grossesse, pensez à lui signaler au plus tôt toute grossesse débutante.



**AGIR AVANT, C'EST
AGIR À TEMPS !**

Les agents infectieux peuvent avoir un effet négatif sur votre grossesse. Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail.

**Pour un meilleur suivi de votre grossesse,
un lien entre votre médecin traitant et le
médecin du travail est souhaitable.**

**Microbes, virus : parfois
dangereux pour le bébé...**



Nombreux sont les agents biologiques – virus, bactéries, parasites – susceptibles d'avoir des conséquences sur le fœtus ou sur le bon déroulement de la grossesse : rubéole,

toxoplasmose, listériose, mais aussi dengue, hépatite virale B, herpès... Des mesures préventives existent bien souvent, allant de la vaccination à l'interdiction de certains contacts, en passant par des mesures d'hygiène...

Trop de femmes n'informent que tardivement leur médecin du travail de leur grossesse, souvent à l'occasion d'une visite périodique. Elles se privent ainsi de conseils avisés pour protéger leur enfant.

Prévenu à temps, le médecin du travail pourra, après étude de votre poste de travail, proposer des solutions préventives pour éviter d'éventuels effets néfastes sur la grossesse et pour optimiser votre santé et celle du bébé à naître.



QUELS MÉTIERS ?

En milieu de travail, certaines professions sont plus que d'autres exposées à des agents biologiques potentiellement pathogènes. Ce sont les métiers en contact avec des animaux : secteur agricole et vétérinaire, les métiers de soins et les métiers en contact avec de jeunes enfants : crèches, milieu scolaire.

Si vous travaillez dans un de ces secteurs et que vous envisagez une grossesse, il est d'autant plus important de vous renseigner auprès du médecin

